



Figure 23 : Enjeux de conservation des habitats

2.6 Flore

L'étude d'impact liée au projet de Télésiège de Prébois fait état de la flore patrimoniale potentielle suivante :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge Nationale	Liste rouge PACA	Présence sur la zone
<i>Berardia lanuginosa</i> (Lam.) Fiori, 1904	Béardie laineuse	Nationale	LC	LC	Peu probable
<i>Inula bifrons</i> L., 1763	Inule à deux formes	Nationale	LC	LC	Peu probable
<i>Hackelia deflexa</i> (Wahlenb.) Opiz, 1838	Bardanette à sépales réfléchis	Régionale	NT	NT	Probable
<i>Minuartia rupestris</i> susp. <i>Rupestris</i> (Scop.) Schinz, Tell., 1907	Minuartie des rochers	Régionale	LC	LC	Peu probable
<i>Trichophorum pumilum</i> (Vahl) Schinz, Tell., 1921	Souchet des Alpes	Nationale	LC	LC	Peu probable
<i>Primula marginata</i> Curtis, 1792	Primevère marginée	Nationale	LC	LC	Peu probable

Lors des prospections sur les zones vouées à être défrichées et terrassées, réalisées par Equinoxe Environnement (2020), **aucune de ces espèces** n'a été observée.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des espèces observées sur les zones prospectées.

CB34.42 / E5.22 – Ourlets mésophiles
Ajuga reptans L., 1753
Alchemilla alpina L., 1753
Aquilegia vulgaris L., 1753
Astrantia major L., 1753
Biscutella laevigata L., 1771
Cyanus montanus (L.) Hill, 1768
Epilobium angustifolium L., 1753
Geranium sylvaticum L., 1753
Heracleum sphondylium L., 1753
Lathyrus ochraceus Kitt., 1844
Leucanthemum vulgare Lam., 1779
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764
Ranunculus acris L., 1753
Trifolium badium
Trifolium pratense L., 1753
Trollius europaeus L., 1753

CB36.3 / E4.3 – Pelouses alpines et subalpines acidiphiles
Alchemilla alpina L., 1753
Antennaria dioica (L.) Gaertn., 1791
Anthoxanthum odoratum L., 1753
Bistorta vivipara (L.) Delarbre, 1800
Campanula rotundifolia L., 1753
Carduus defloratus L., 1759
Cirsium acaulon Scop., 1769
Dianthus pavonius Tausch, 1839
Doronicum grandiflorum Lam., 1786
Gentiana acaulis L., 1753
Leontodon hispidus L.
Lotus corniculatus L., 1753
Luzula sudetica (Wild.) Schult., 1814
Nardus stricta, L., 1753
Phleum alpinum L., 1753
Plantago alpina L., 1753
Poa alpina L., 1753
Taraxacum sp.
Thymus polytrichus A.Kem. ex Borbas, 1890

CB36.5 / E4.5 – Pelouses alpines et subalpines fertilisées
Alchemilla millefolium L., 1753
Centaurea jacea L., 1753
Chenopodium album L., 1753
Dactylis glomerata L., 1753
Festuca sp.

Gentiana cruciata L., 1753
Geranium sylvaticum L., 1753
Lathyrus pratensis L., 1753
Medicago sativa L., 1753
Onobrychis viciifolia Scop., 1772
Phleum alpinum L., 1753
Plantago major L., 1753
Poa alpina L., 1753
Taraxacum sp.
Trifolium arvense L., 1753
Trifolium pratense L., 1753
Tussilago farfara L., 1753

CB42.3 / G3.2 – Boisements alpins à Larix et Pinus cembra

Abies alba Mill.
Aconitum lycoctonum L., 1753
Alchemilla alpina L., 1753
Anchusa officinalis L., 1753
Anemone alpina L., 1753
Anemone pulsatilla L., 1753
Astrantia major L., 1753
Bistorta officinalis Delarbre, 1800
Brachypodium sylvaticum P.Beauv., 1812
Daucus carota L., 1753
Gentiana lutea L., 1753
Geranium sylvaticum L., 1753
Homogyne alpina (L.) Cass., 1821
Juniperus communis L., 1753
Larix decidua Mill., 1768
Laserpitium latifolium L., 1753
Lathyrus ochraceus Kitt., 1844
Melampyrum sylvaticum L., 1753
Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817
Ornithogalum umbellatum L., 1753
Oxalis acetosella L., 1753
Phyteuma orbiculare L., 1753
Picea abies (L.) H.Karst., 1881
Pinus cembra L., 1753
Ranunculus acris L., 1753
Rhododendron ferrugineum L., 1753
Scabiosa columbaria L., 1753
Sorbus aria (L.) Crantz, 1763
Tussilago farfara L., 1753
Vaccinium myrtillus L., 1753
Veronica persica Poir., 1808

2.7 Faune

Les données présentées ici sont issues des sources suivantes :

- Données issues de la bibliographie et des bases de données (Silene, Faune PACA) ;
- Inventaires réalisés par le bureau d'étude Karum dans le cadre des projets de télésiège du Pic Vert (2018) et de Prébois (2019) ;
- Observations lors des prospections réalisées par Equinoxe Environnement (2020).

2.7.1 Avifaune

Les données consultées font état de la présence potentielle ou avérée des espèces suivantes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive Oiseaux	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Reproduction	Présence
<i>Acanthis flammea cabaret</i>	Sizerin cabaret	Nat		VU	DD	Nich. Probable	Avérée
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	Nat	An. I	LC	VU	Nich. Probable	Avérée
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Nat		NT	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Nat		VU	VU	Nich. Probable	Avérée
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Nat		VU	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	Nat		NT	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	Nat		LC	DD	Nich. Probable	Avérée
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Nat		NT	LC	Non nicheur	Potentielle
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nat		LC	LC	Nich. Possible	Potentielle
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Nat		VU	NT	Nich. Probable	Avérée
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêche d'Europe	Nat	An. I	NT	EN	Nich. Probable	Avérée
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Nat	An. I	VU	LC	Non nicheur	Potentielle
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Nat		NT	LC	Non nicheur	Potentielle
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Lyrurus ternx</i>	Tétras lyre		An. I	VU	NT	Nich. Possible	Potentielle
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	Nat		VU	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
<i>Passer italiae</i>	Moineau cisalpin			LC	-	Nich. Probable	Avérée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Directive Oiseaux	Liste Rouge France	Liste Rouge PACA	Reproduction	Présence
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	Nat		NT	-	Nich. Probable	Avérée
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Pyrrhocorax graculus	Chocard à bec jaune	Nat		LC	LC	Non nicheur	Potentielle
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivôiné	Nat		VU	VU	Nich. Possible	Potentielle
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau			LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Regulus regulus	Roitelet huppé	Nat		NT	LC	Nich. Probable	Avérée
Saxicola rubetra	Tarier des prés	Nat		VU	VU	Nich. Probable	Avérée
Serinus serinus	Serin cini	Nat		VU	LC	Nich. Probable	Avérée
Sitta europaea	Sitelle torchepot	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Turdus farquatus	Merle à plastron	Nat		LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Turdus merula	Merle noir		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Turdus pilaris	Grive litorne		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Turdus philomelos	Grive musicienne		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée
Turdus viscivorus	Grive draine		An. II	LC	LC	Nich. Probable	Avérée

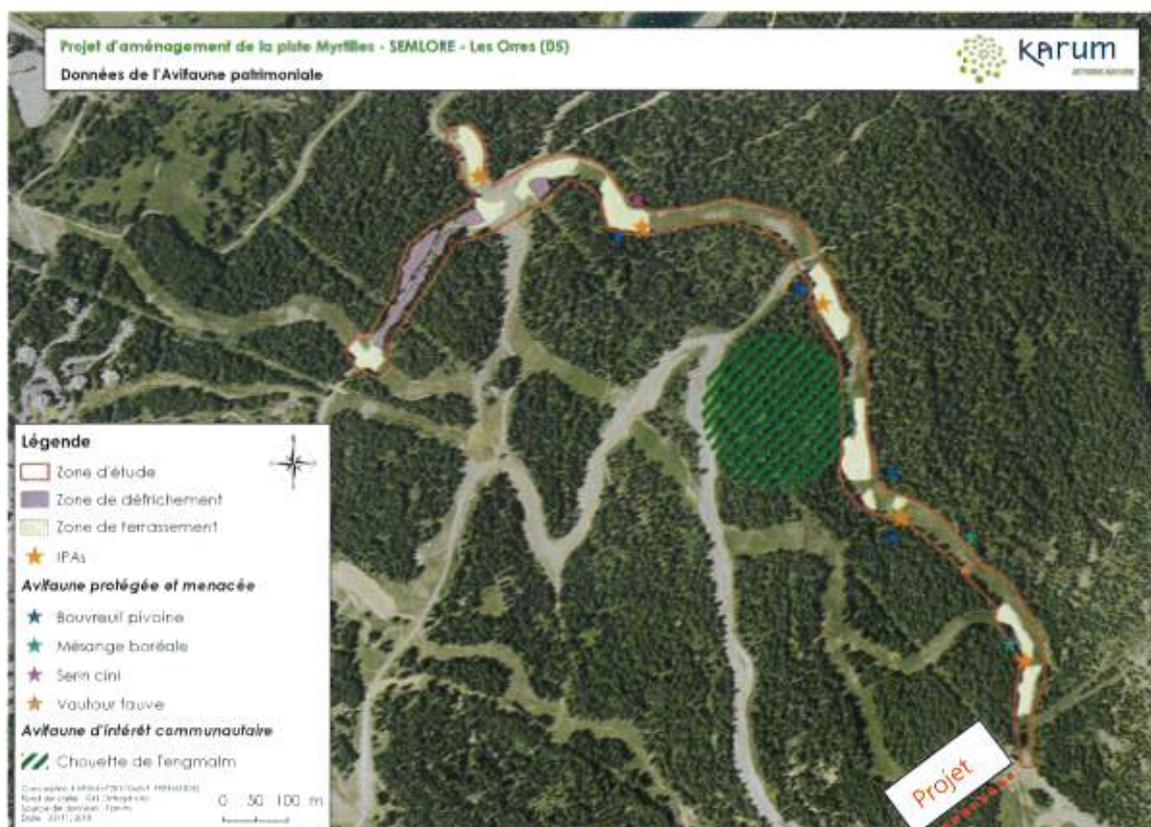


Figure 24 : Données avifaune gare de départ (Source : Karum)

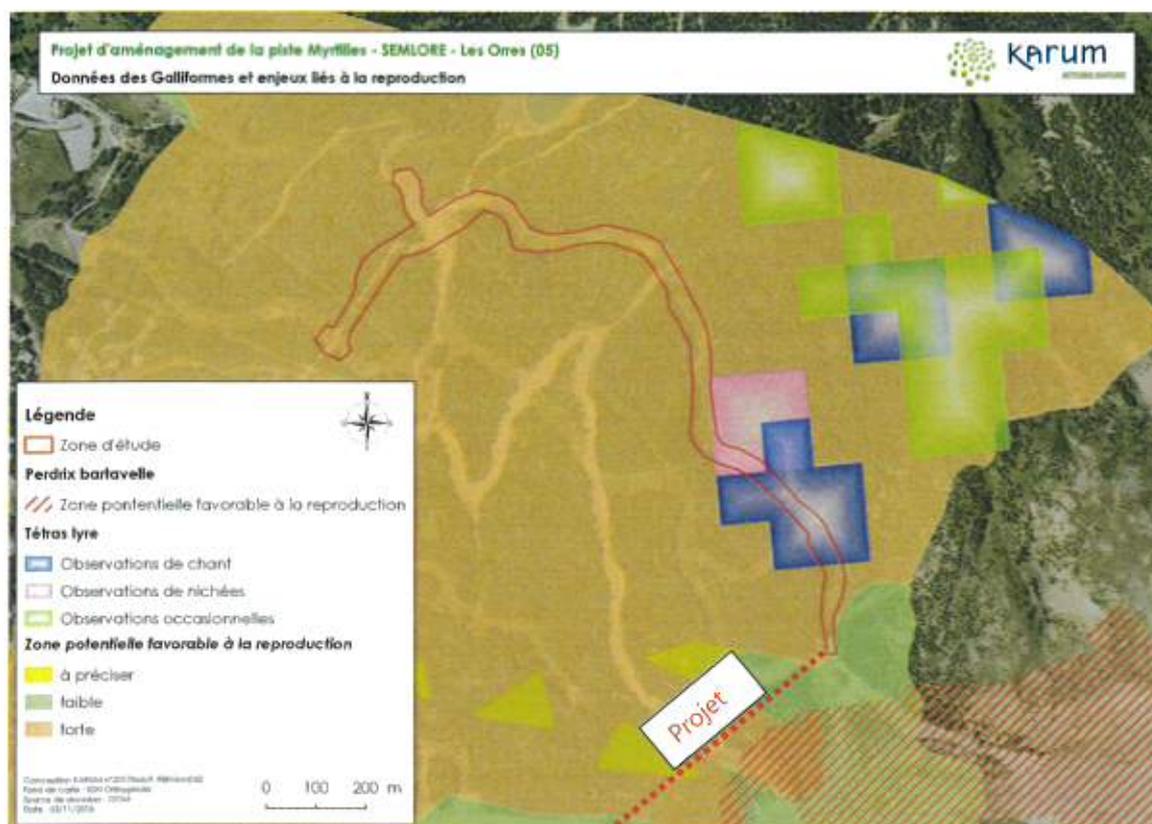


Figure 25 : Gare de départ - Potentialités Tétras-lyre (Source : Karum)

Les cartes ci-dessus et ci-dessous synthétisent les données disponibles concernant l'avifaune au niveau des gares de départ et d'arrivée.

Au niveau de la **gare de départ**, les **enjeux sont faibles**. Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée, y compris le Tétras-lyre. D'autre part, les défrichements seront très limités sur ce secteur, en zone jugée fortement potentielle pour la reproduction du Tétras-lyre.

Au niveau de la **gare d'arrivée**, les **enjeux sont jugés marqués**. La **Chouette chevêchette** a été recensée à proximité du tracé de la tyrolienne, mais en dehors des zones de défrichement. Notons que sur cette zone, aucun arbre à cavité n'a été repéré.

De plus, le **Tétras-lyre** a été recensé non loin de l'aire d'étude, et le boisement est considéré comme favorable à sa reproduction. Toutefois, il est à noter que :

- Aucun individu n'a été vu ou entendu lors des investigations complémentaires, début juillet 2020, période où pourtant la nidification n'est pas terminée ;
- Aucun crottier n'a été repéré sur les emprises du projet ;
- La strate arbustive de cette zone est constituée très majoritairement de Rhododendron, dont la taille est très modeste. Le Tétras-lyre a une nette préférence pour les tapis de myrtilles, au feuillage moins dense.

Ces éléments amènent donc à diminuer les potentialités de présence de Tétras-lyre au niveau de la gare d'arrivée.

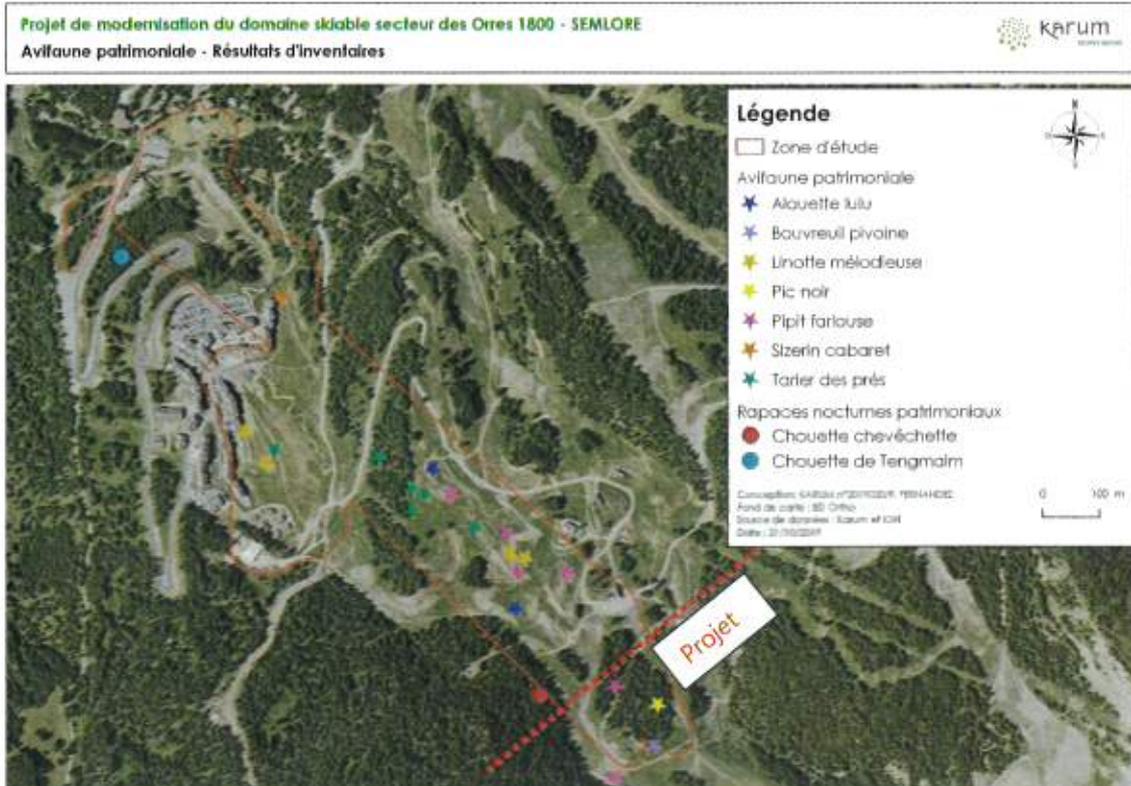


Figure 26 : Gare d'arrivée - Données avifaune (Source : Karum)

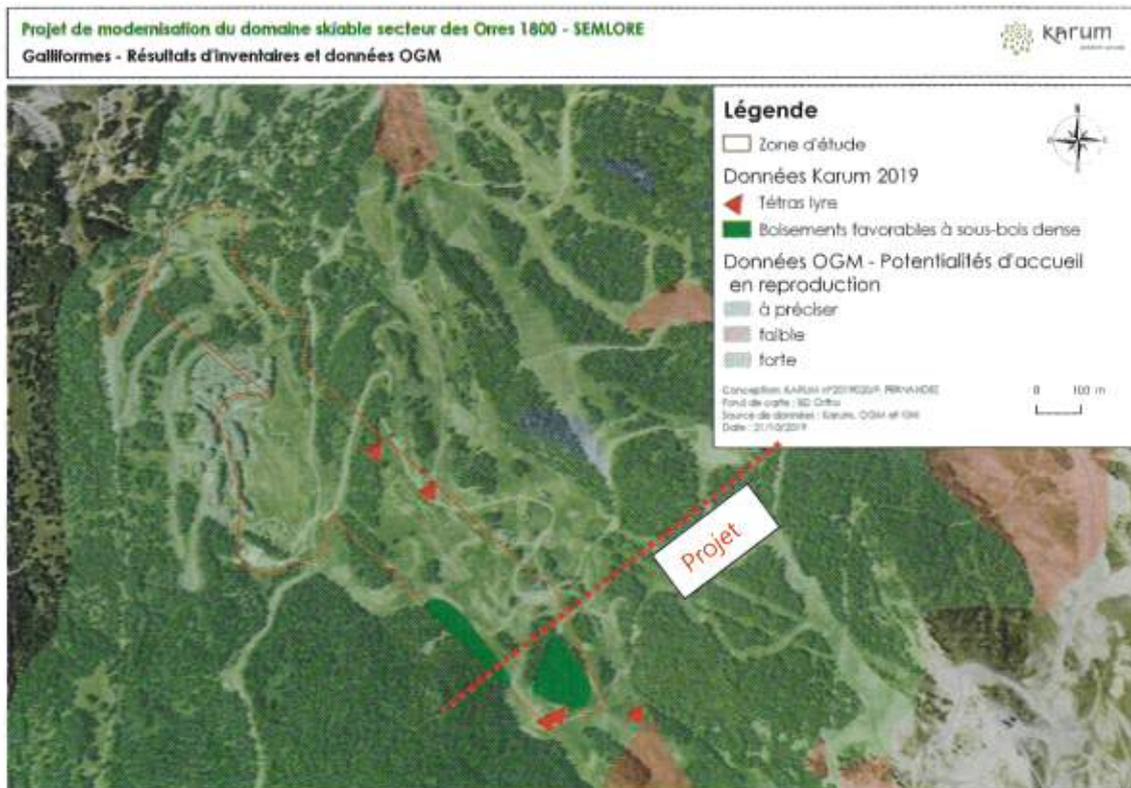


Figure 27 : Gare d'arrivée - Potentialités Tétrasyre (Source : Karum)

2.7.2 Papillons

Les études d'impact des télésièges du Pic Vert et de Prébois font état de plus d'une cinquantaine d'espèces de papillons, dont 2 sont remarquables :

- Le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), espèce d'intérêt communautaire et protégée au niveau national ;
- **L'Azuré de la croisette** (*Phengaris rebeli*), espèce protégée au niveau national.

Les plantes-hôtes n'ont pas été observées sur les emprises des gares amont et aval :

- Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) pour le Damier de la succise ;
- Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) pour l'Azuré de la croisette.

A noter que leurs plantes-hôtes ne sont pas protégées, seuls les individus le sont. La carte ci-dessous reprend les données à proximité de la gare d'arrivée.

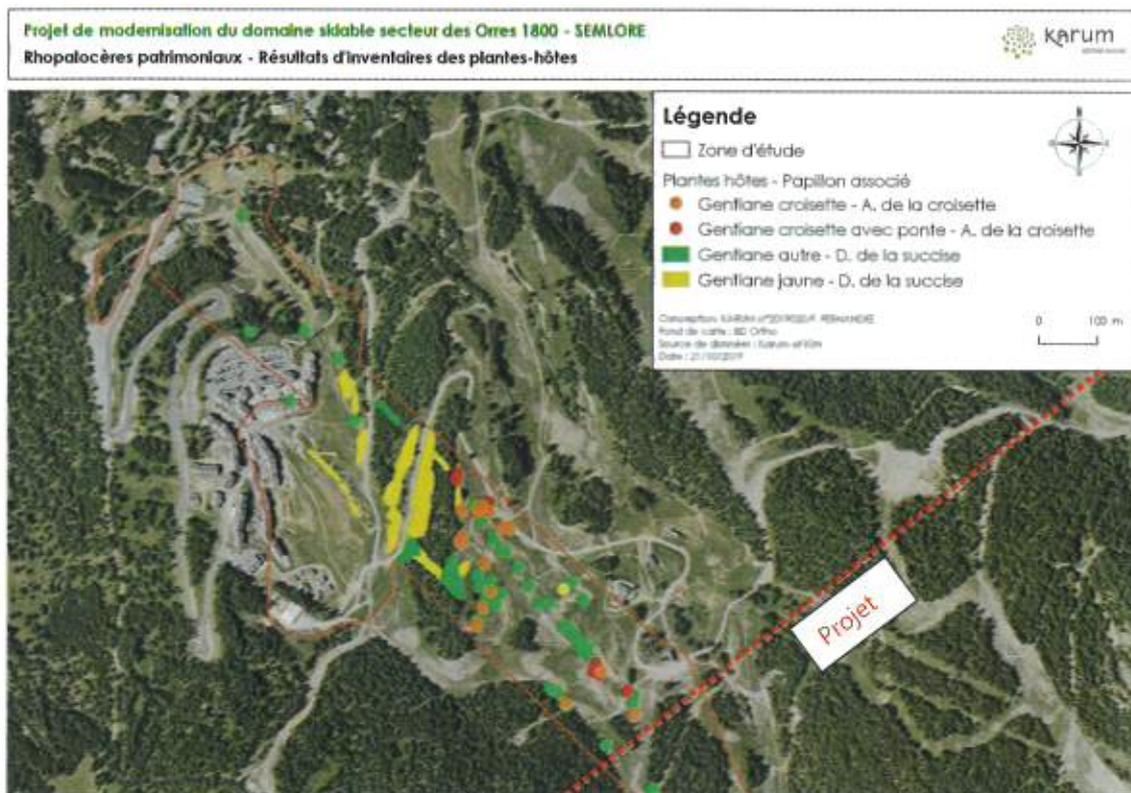


Figure 28 : Gare d'arrivée - Données papillons (Source : Karum)

L'Azuré de la croisette est également inféodé aux fourmis *Myrmica*, qui accueillent les larves d'Azuré une fois le 4^{ème} stade atteint. Ainsi, les fourmilières peuvent abriter des individus d'Azuré de la croisette. 3 fourmilières ont été repérées à proximité des emprises de la gare d'arrivée, et figurent sur la carte suivante.

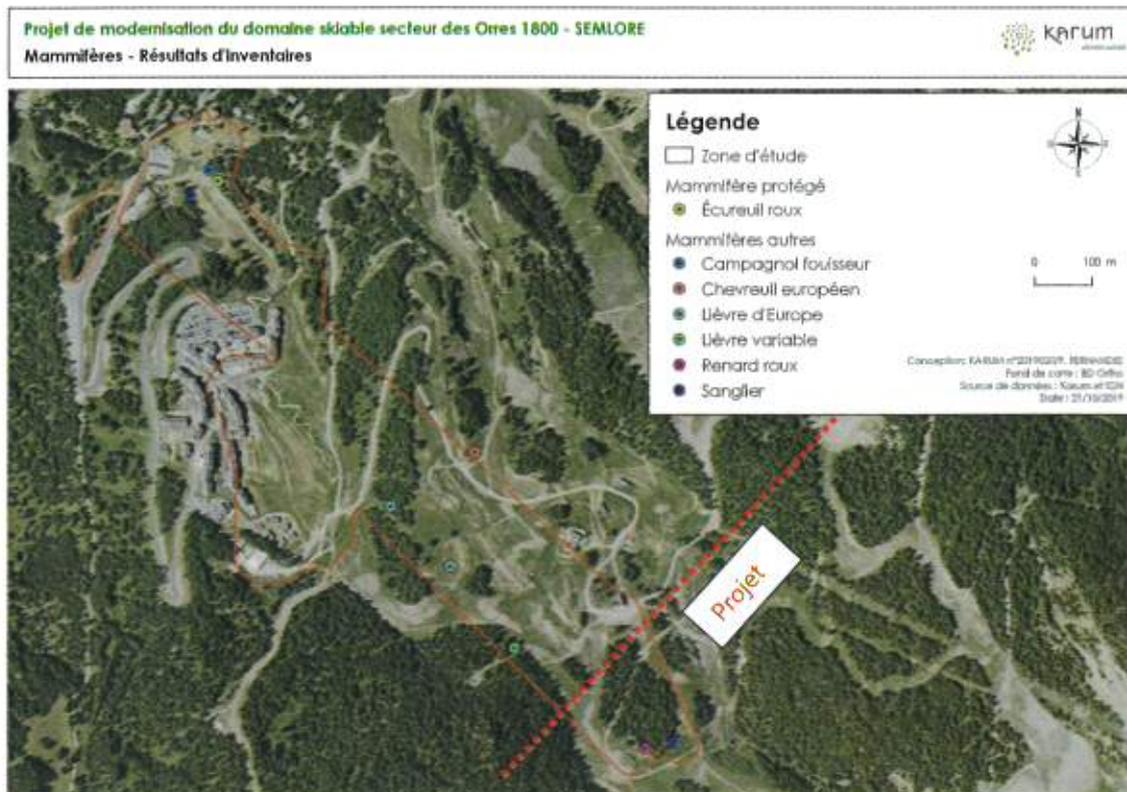


Figure 30 : Localisation des mammifères terrestres (Source : Karum)

2.7.4 Chiroptères

Le contexte montagnard n'est pas favorable aux chiroptères. Toutefois, certaines espèces montagnardes peuvent gîter sur la zone, comme le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe ou la Noctule de Leisler.

L'inventaire a consisté en la recherche d'arbres à cavités, pouvant servir de gîtes et de terrain de chasse pour ces espèces forestières montagnardes.

Aucun arbre à cavité n'a été repéré lors des prospections.

2.7.5 Amphibiens et reptiles

Aucune espèce d'amphibien ou de reptile n'a été inventoriée sur les zones d'étude liées au projet de tyrolienne aux Orres.

La Grenouille rousse est présente aux abords du bassin de rétention considéré comme un habitat humide, soit à 350 m à vol d'oiseau de la gare d'arrivée, 150 m en contrebas (voir Partie 3, paragraphe 2.4 Zones Humides). Compte tenu de l'absence d'habitat similaire et/ou favorable à cette espèce, il paraît improbable que des individus soient présents sur les zones devant accueillir les gares de départ et d'arrivée.

De même, les habitats en présence ne sont pas favorables aux reptiles, lesquels recherchent des pierriers pour thermoréguler ou s'abriter.

3 Paysage



Figure 31 : Vue aérienne du site projet (Source : Google Earth, Juillet 2020)

Le projet s'inscrit dans un contexte largement anthropisé et marqué par les différents aménagements liés à la station et son domaine skiable.

La **gare amont** sera positionnée à côté de la gare d'arrivée du Télésiège du Pic Vert, et du restaurant d'altitude en construction. Sa perception en sera d'autant réduite, s'agissant d'un aménagement léger et discret comparé aux constructions voisines.



Figure 32 : Zone d'implantation de la gare amont

La ligne survolera des espaces boisés, entrecoupés de layons liés aux pistes de ski et aux remontées mécaniques en place ou détruites, pour rejoindre une zone de replat en amont du rocher de la Rolande.

La ligne en elle-même ne sera visible que pour un œil averti depuis la station. En s'en rapprochant, elle sera rendue plus visible par la ligne de balisage, dont c'est l'objectif premier.

Le positionnement de la **gare d'arrivée** sur une zone de replat permet d'en limiter la perception visuelle depuis les secteurs d'urbanisation de la station, malgré les défrichements nécessaires. Installée plus dans le versant, elle aurait été nettement plus perceptible depuis les habitations et le centre-station.



Figure 33 : Zone d'implantation de la gare aval

Le **cheminement piéton** pour retour au Télésiège de Prélongis sera installé dans un boisement peu dense, ne nécessitant qu'un défrichement minime. Puis, il traversera les pistes de ski, ce qui ne nécessitera que l'installation de filets de signalisation pour les skieurs en période hivernale.



Figure 34 : Zones d'implantation du cheminement piéton

Ainsi, les sensibilités paysagères sont réduites par le contexte anthropisé du domaine skiable des Orres. Le principal enjeu paysager, le défrichement pour l'installation de la gare d'arrivée, sera limité par le positionnement de la gare, la rendant peu perceptible depuis les zones urbanisées.

4 Milieu humain et cadre réglementaire

4.1 Usages des sites et nuisances

Le site ne comporte **aucune habitation**. Les résidences dédiées à l'accueil des touristes en station sont situées au plus proche à 700 m de la gare d'arrivée de la tyrolienne. Les villages d'habitation, le Mélézet et Les Orres, sont à 2,5 et 3,9 km.

L'aire d'étude est en revanche directement concernée par les **activités touristiques** de la station, hivernales comme estivales.

En **hiver**, la ligne de la tyrolienne survolera les pistes de ski, et les remontées mécaniques. La gare d'arrivée sera toute proche d'un itinéraire de randonnée en raquettes. Le cheminement piéton a toutefois été conçu de manière à ne créer aucun conflit d'usage avec cette activité. De même, toutes les précautions seront prises lors de la traversée du cheminement de la piste de ski, pour éviter les collisions entre skieurs et usagers de la tyrolienne. En accord avec la SEMLORE, gestionnaire du domaine skiable, des filets seront disposés en travers de la piste, afin d'inviter les skieurs à ralentir fortement et prêter attention aux éventuels piétons traversant la piste.

En **été**, l'itinéraire de randonnée mentionné ci-dessus est utilisé pour la randonnée pédestre. De plus, un itinéraire de VTT est voisin de la gare d'arrivée. Là aussi, tout conflit d'usage sera évité par la conception du cheminement piéton, n'interférant avec aucune de ces activités.

D'une manière générale, l'aire d'étude bénéficie d'une **ambiance calme**, et aux **nuisances olfactives rares**. Celles-ci peuvent être liées aux circulations d'engins de damage en hiver ou de véhicules d'entretien des infrastructures du domaine skiable en été. Ces mêmes infrastructures peuvent être à l'origine de bruits, prenant la forme d'un léger fond sonore lors de leur fonctionnement.

4.2 Monuments historiques, sites inscrits et classés

L'aire d'étude ne comporte aucun monument historique, et est située hors périmètre de protection des Monuments de France.

De même, elle n'est située dans aucun site inscrit ou classé.

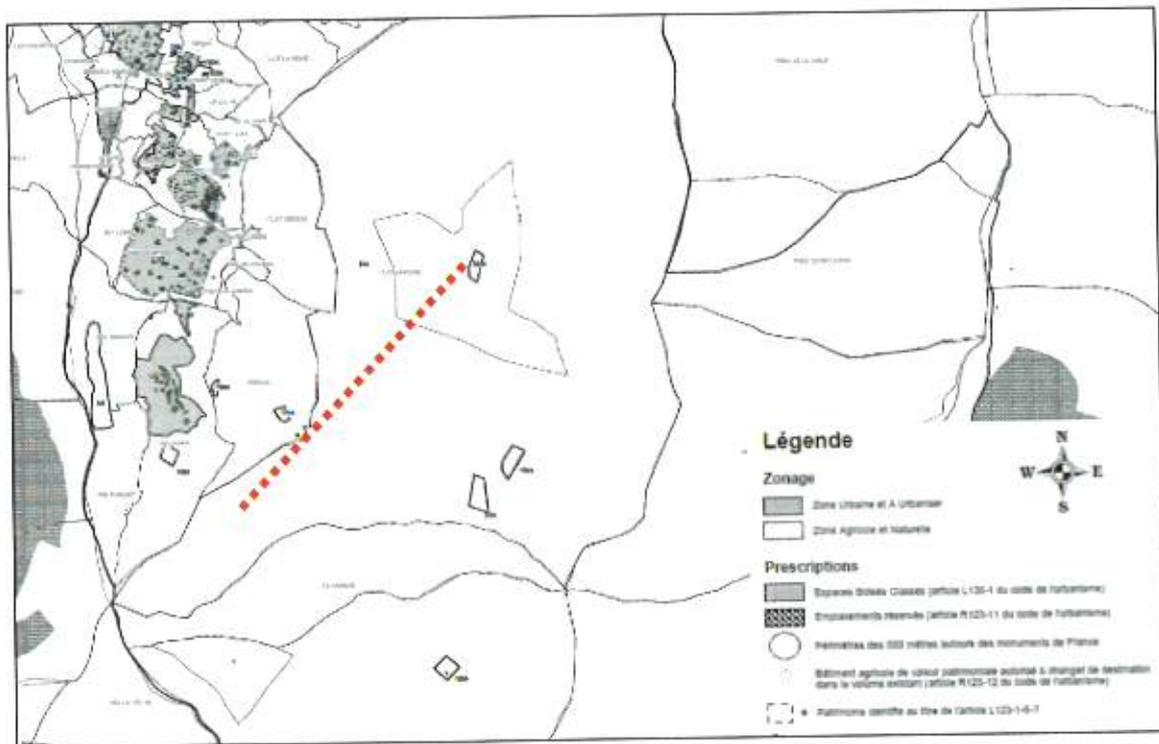
4.3 Forêts communales

La gare d'arrivée est située au sein de la forêt communale des Orres. Son boisement est donc soumis au régime forestier et est géré par l'ONF. Toute distraction à ce régime est soumise à une procédure de défrichement (voir paragraphe concerné).

4.4 Plan Local d'Urbanisme

L'ensemble de l'aire d'étude est classé en zone Ns au PLU de la commune des Orres. La zone Ns correspond aux secteurs susceptibles « d'accueillir les équipements nécessaires aux pratiques sportives et de loisirs et en particulier au ski. »

Les boisements intéressant le projet de tyrolienne ne sont pas concernés par un classement en Espace Boisé Classé.



Partie 4. Synthèse des enjeux

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux identifiés plus haut.

Enjeux milieu physique		Niveau d'enjeu
Topographie	Contexte montagnard, pente moyenne de 14%, entre 2231 et 1982m.	Faible
Géologie	L'aire d'étude est installée sur les Flyschs de la nappe du Parpaillon, les écaillés Briançonnaises et les dépôts glaciaires Würmiens.	Faible
Hydrogéologie et eau potable	Seul un torrent survolé par la ligne de la tyrolienne, aucun cours d'eau impacté par les gares de départ et d'arrivée. Projet situé en dehors de tout périmètre de protection des captages.	Faible
Risques naturels	Les risques naturels (crue torrentielle, avalanche, mouvements de terrain, séismes, etc.) sont considérés comme faibles sur l'aire d'étude.	Faible
Enjeux milieu naturel		Niveau d'enjeu
ZNIEFF	L'aire d'étude est située hors zonage ZNIEFF.	Nul
Natura 2000	L'aire d'étude est à 5 km du site Natura 2000 "Steppique Durancien et Queyrassin", et à 7,2 km du site Natura 2000 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse".	Faible
SRCE PACA	L'aire d'étude est considérée comme un réservoir de biodiversité.	Limité
Zones Humides	L'aire d'étude est située à 1,6 km d'une zone humide inscrite à l'inventaire départemental, et à 300 m d'un habitat humide d'origine anthropique.	Faible
Habitats naturels	Les habitats naturels en présence sont communs pour la station des Orres. De plus, un certain nombre d'entre eux est d'origine anthropique. Aucun habitat d'intérêt communautaire prioritaire n'a été recensé.	Nul à Faible
Flore	Aucune espèce protégée n'a été relevée sur l'aire d'étude.	Faible
Mammifères terrestres	Présence avérée du Chevreuil, potentielle du Lièvre d'Europe, du Lièvre variable, du Renard roux et du Sanglier.	Faible
Amphibiens et reptiles	L'aire d'étude n'est pas favorable à ces espèces, aucune n'a été observée.	Faible
Oiseaux	Présence avérée de la Chouette chevêchette à proximité de la gare d'arrivée de la tyrolienne. Le Tétraz-lyre a été recensé en amont de l'aire d'étude. Toutefois, les boisements ne sont pas favorables à sa présence.	Marqué
Papillons	Présence à proximité de l'aire d'étude du Damier de la succise et de l'Azuré de la croisette. Leurs plantes-hôtes respectives ne sont pas présentes sur l'emprise des gares et des défrichements. En revanche, trois fourmillières (pouvant abriter des Azurés de la croisette) ont été repérées.	Limité
Chiroptères	Aucun arbre-gîte n'a été recensé.	Faible
Enjeux paysage et milieu humain		Niveau d'enjeu
Paysage	Projet inséré dans un contexte aménagé, au cœur du domaine skiable. La gare aval nécessite des défrichements, potentiellement impactant point de vue paysager. Sa position sur un replat limite toutefois les perceptions visuelles attendues.	Limité
Usages et nuisances		Faible
Sites inscrits, patrimoine	Aucun monument historique ni site inscrit/classé.	Nul
Forêts	La gare d'arrivée nécessite des défrichements en forêt communale, soumise au régime forestier.	Faible
PLU	Projet situé en zone Ns du PLU	Faible

Partie 5. Mesures proposées

1 Adaptation du calendrier des travaux

Comme présenté dans l'état initial de l'environnement, une avifaune diversifiée fréquente l'aire d'étude ou ses abords. En cas de travaux précoces, ils pourront entraîner une destruction de nids, voire de nichées.

De plus, l'aire d'étude est située au sein du domaine skiable des Orres. Les travaux peuvent ainsi créer des conflits d'usage, y compris en période estivale avec les randonneurs ou cyclistes.

La présente mesure intègre une adaptation du calendrier des travaux aux périodes sensibles pour l'avifaune. Elle permet aussi d'éviter tout impact sur les activités touristiques de la station en période estivale. Ainsi, les défrichements et les terrassements ne seront réalisés qu'après la période de nidification, et après la saison estivale, soit début septembre.

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Période sensible pour l'avifaune												
Usage touristique du domaine des Orres												
Défrichement												
Terrassements												

2 Mise en place de balises avifaune

Afin d'éviter toute collision d'oiseaux sur la ligne de la tyrolienne, le câble étant fin (22 mm), il est prévu d'installer en parallèle une ligne de balisage. La ligne de balisage sera équipée de marqueurs type BirdMark® ou tout autre système similaire.



Figure 36 : Système de balisage BirdMark® (Source : P&R Tech)

3 Reconnaissance préalable des zones à défricher

Les déboisements nécessaires à l'installation des gares et de l'arrivée de la ligne en gare aval ont fait l'objet d'un dossier de défrichage. Afin d'éviter tout effet négatif sur les oiseaux et les chiroptères pouvant fréquenter la zone, il est proposé de réaliser au préalable du défrichage une reconnaissance des bois par un écologue.

Ce suivi comportera a minima :

- Vérification de l'absence d'arbre à cavités ou présentant un décollement de l'écorce ;
- Le cas échéant, marquage de ces arbres ;
- Formation du personnel à l'abattage « doux » des arbres marqués ;
- Vérification du respect du mode d'abattage.

L'abattage « doux » consiste à haubaner les arbres à abattre, afin qu'ils ne chutent pas violemment au sol. Ils devront ensuite rester au sol 24h, avant tout billonnage, ébranchage et déplacement.

4 Déplacement des fourmilières

Trois fourmilières sont présentes dans le boisement aux abords de la gare d'arrivée et du cheminement piéton pour retour au Télésiège de Prélongis. Ces fourmilières sont susceptibles. Au préalable du défrichage et des terrassements nécessaires, ces fourmilières devront être :

- Marquées de façon explicite ;
- Déplacées délicatement à la pelle mécanique ;
- Repositionnées à proximité, si possible à côté d'une souche.

5 Prévention des pollutions en phase chantier

Afin de réduire les risques de pollution en phase chantier, les dispositions suivantes devront être respectées.

Les entreprises devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute pollution. Le stockage des engins et leur remplissage en carburant devra se faire sur une aire étanche. Les produits inflammables seront stockés dans un bac de rétention, et les carburants des engins de chantier devront être stockés dans des cuves double fond.

Un matériau absorbant devra être présent dans les engins à moteur, à utiliser dès qu'un polluant est déversé sur le sol. Le matériau devra ensuite être récupéré, et traité dans une filière adaptée. Il en est de même pour tous les déchets, dont l'incinération est à proscrire : le tri sélectif sera mis en place.

Le nettoyage des outils sur site sera interdit.

Lors de la mise en œuvre du béton, tout départ de laitance devra être récupéré dans les fouilles. Les matériaux et outils souillés par les laitances devront être évacués du site et traités de façon adéquate.

6 Gestion paysagère des lisières

Afin de réduire l'effet de layon et de lisière issu des défrichements, il est proposé de :

- Gérer la lisière de ces défrichements de façon irrégulière et non rectiligne ;
- Créer des avancées et des renforcements dans la lisière, en accord avec la mise en sécurité du futur équipement ;
- Conserver dans la mesure du possible des bosquets ou arbres isolés.

La gestion paysagère pourra faire l'objet d'une visite une fois les arbres marqués, afin de procéder aux derniers ajustements.

Auteur du dossier

Le présent dossier a été réalisé par :



M. Jean-Sébastien BURSTERT
Equinoxe Environnement
Quartier l'Adroit – Le Génépi – 05460 Abriès
contact@equinoxeenvironnement.fr
07.72.35.18.54
www.equinoxeenvironnement.fr

